



SYSTEME DE MANAGEMENT DE QUALITE

Liste des pièces de demande de prestations

Code

R01/EN16

Version

01 du 17/08/2024

Page

1

PENSION DE RETRAITE

1. Une demande de pension non légalisée (imprimé à retirer à la CARFO) ;
2. Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance de l'assuré ;
3. Un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif d'acte de naissance des enfants mineurs (moins de 20 ans) de l'assuré ;
4. Un état indicatif de la situation de famille non légalisé (imprimé à retirer à la CARFO) ;
5. Une (01) photo d'identité récente de l'assuré ;
6. Un relevé général de service (R.G.S) de l'assuré ;
7. L'acte de cessation définitive d'activité (mise à la retraite, licenciement, révocation etc.) ;
8. Un certificat de cessation de paiement (CCP) de l'assuré établi par la solde ;
9. Un relevé d'identité bancaire ou tout document similaire pour la domiciliation de la pension dans une banque ou tout établissement financier régulièrement installé au Burkina Faso ;
10. Une photocopie non légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport de l'assuré en cours de validité.

NB :

- a) Pour les assurés connus sous plusieurs identités, joindre un acte sur la conformité d'identité ;
- b) Pour les enfants infirmes et incapables de gagner leur vie, joindre un certificat médical établi par le médecin conseil de la CARFO ;
- c) En cas de rachat des cotisations des années manquantes, joindre une attestation de rachat ;
- d) Joindre l'avis d'ordre de recette s'il y a lieu ;
- e) Pour les assurés qui n'emmargent pas au budget de l'Etat, joindre une attestation de cotisation ;
- f) Pour les assurés ayant validé des services temporaires, joindre une attestation de validation ;
- g) Pour les assurés ayant bénéficié de disponibilité, détachement ou de réquisition, joindre lesdits actes ;
- h) Pour les assurés ayant cotisé à la CARFO et à la CNSS, joindre une copie de la carte d'immatriculation de la CNSS ;
- i) Pour les assurés des collectivités territoriales, joindre tout document attestant affiliation à la caisse de retraite des collectivités communales, s'il y a lieu ;
- j) Pour la femme assurée, fournir s'il y a lieu une attestation de non-perception des allocations familiales du second parent des enfants mineurs ou une ordonnance de prise en charge.

Hyacinthe TAMALGO
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon

CARFO
Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
Le Directeur Général
Retraite des Fonctionnaires